

TOP16, DIVISION NATIONALES OPEN 4, DIVISION NATIONALE DAMES (D1 et D2)

SYSTEMES AUTORISES

Tous les systèmes y compris ceux classés **SHA** sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Conditions d'utilisation SHA

- 1/ La paire doit déposer le système complet (inférences et développements inclus) au moins 12 jours avant le début de l'épreuve auprès de l'organisme responsable.**
- 2/ La paire doit s'assurer de la diffusion de son système aux équipes adverses au moins 8 jours avant le début de l'épreuve.**

EN CAS DE NON-RESPECT DE CETTE PROCEDURE, LA PAIRE NE POURRA JOUER CE SYSTEME ET DEVRA UTILISER UN SYSTEME D'ENCHERES NON CLASSE **SHA** ET NE COMPORTANT PAS DE **CI**.

Si la procédure a été respectée, la paire adverse pourra aménager son système de base en vue d'organiser sa défense et pourra consulter ses notes pendant toute la période des annonces.

Ces notes devront être communiquées à la paire jouant un système **SHA** avant le début du match qui pourra les consulter pendant la période des annonces.

CONVENTIONS AUTORISEES

Toutes y compris les CI (conventions inhabituelles) et les CPF (conventions peu fréquentes) nécessitant une information préalable sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Conditions d'utilisation CI et CPF nécessitant une information préalable

- 1/ La paire doit déposer le système complet (inférences et développements inclus) au moins 12 jours avant le début de l'épreuve auprès de l'organisme responsable.**
- 2/ La paire doit s'assurer de la diffusion de son système aux équipes adverses au moins 8 jours avant le début de l'épreuve.**
- 3/ Au début de chaque match, la paire devra attirer l'attention de ses adversaires sur les conventions inhabituelles (CI) et conventions peu fréquentes (CPF).**

REDACTION DE LA FEUILLE DE CONVENTIONS

- La feuille de conventions doit être dactylographiée.
- Toutes les paires jouant un **SHA**, des **CI** ou des **CPF** doivent apporter un soin particulier à la rédaction de leur feuille.
- La présentation des feuilles devra faire ressortir l'essentiel. Les enchères **SHA**, **CI** et **CPF** devront être mises en évidence.

*EN CAS DE REDACTION IMPRECISE OU CONFUSE, DE DEFAUT D'INFORMATION
ESSENTIELLE, L'ARBITRE EST HABILITE A :*

- **Avertir,**
- **Pénaliser,**
- **Attribuer une marque ajustée,**
- **Interdire l'utilisation du système.**